

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 28 MARS 2014

COMPTE-RENDU

Présents : D. QUET ; M. MONTMAGNON ; J-M. VALLA ; D. CHASSOULIER ; V. BARD ; J.M. ROYANNEZ ; V. VOIGNIER ; M.CROUZET ; J. PLEINET ; H. CHAMBON ; A. FERRIER ; F. MICHEL DIT BARON ; B. RUNDLER ; D. FAQUIN ; P. ZANI ; F. BOUVET ; S. BENSADI ; F. MERLE ; F. ROBIN ; M. ASTIER ; JP GARDE ; E. CHAHBAZIAN ; Y. MAGNIN ; C. CROZET ; B. TEYSSOT ; R. GUIRAL ; C. PREVISANI ; T. SERRADURA ; N. VASSALO

Absents excusés :

Procurations :

Secrétaire de séance : Emilia CHAHBAZIAN

ORDRE DU JOUR

OBJET	Pour	Contre	Abst.	Observations
1 - Procès-verbal de l'installation du conseil municipal.				Les 29 membres élus lors des élections du 23 mars 2014 sont installés
2 - Procès-verbal de l'installation des conseillers communautaires				Les 3 conseillers communautaires élus lors des élections du 23 mars 2014 sont installés
3 - Election du Maire	23	6		Le Maire est élu. Il s'agit de Dominique QUET Elu au scrutin secret à la majorité absolue par 23 voix contre 6
3 - Création des postes d'adjoints	29			8 postes d'adjoints sont créés
4 - Election des adjoints	23	6		Les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Il s'agit de : - Jean-Michel VALLA - Marie MONTMAGNON - Vincent BARD - Dominique CHASSOULIER - Jean Marie ROYANNEZ - Véronique VOIGNIER - Marc CROUZET - Joëlle PLEINET

OBJET	Pour	Contre	Abst.	Observations
5 - Mandat spécial confié à un Conseiller Municipal	23	6		Le Conseil Municipal donne mandat spécial à Monsieur Didier FAQUIN. Il sera chargé des relations avec les associations sportives présentes sur le territoire communal et sera le relais entre la Collectivité et ces dernières. Il sera amené, au titre de ces missions déléguées, de promouvoir la politique sportive de la Commune auprès de l'ensemble des partenaires sportifs. Il pourra être également associé à la préparation et au suivi des dossiers administratifs et techniques en lien avec le monde sportif, etc... Il participera également aux différentes réunions ayant pour objet le monde sportif et la Collectivité et pourra sur invitation participer aux différentes assemblées générales des associations sportives Saint-Marcelloises

Affaires diverses